

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

15 AVRIL 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Covid-19 – sollicitation
des aides régionales
exceptionnelles**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 avril 2021
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 16 avril 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 avril 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 avril deux mille vingt et un, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT*, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

*Monsieur de BEAULAINCOURT présent à partir du dossier 21 B 04

Avaient donné procuration :

Madame BOUTIN à Monsieur MIGEON
Monsieur BASSINE à Monsieur PERICARD
Monsieur RICHARD à Madame RHONE
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame PEYRESAUBES

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20210415-21-B-18c-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

N° DE DOSSIER : 21 B 18c

OBJET : COVID19 - SOLLICITATION DES AIDES REGIONALES EXCEPTIONNELLES

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'épidémie COVID 19 qui a lourdement touché le Monde depuis sa première apparition en Chine en décembre 2019, a des répercussions profondes sur la santé des populations, l'économie, les industries et les transports mondiaux. Cette maladie infectieuse a entraîné un arrêt brutal de l'économie hexagonale.

Face à cette pandémie, la Région Île-de-France soutien les collectivités à travers différents dispositifs dont notamment :

- ✓ Aides aux collectivités pour le dépistage COVID19 avec une prise en charge totale (100%) des dépenses faites dans ce cadre par la Ville pour l'installation et l'accueil d'une unité de dépistage COVID19 par tests antigéniques et pour l'achat de 2 000 tests, de gel, de désinfectants...) soit 19 508 €.
- ✓ Aide pour les aménagements et équipements de protections des lieux et commerces culturels.

Une prise en charge totale (100%) des dépenses faites dans ce cadre par la Ville pour le Théâtre, le Conservatoire à Rayonnement Départemental et la Micro folie peuvent être remboursées intégralement par la Région soit 15 321 €.

- ✓ Aide aux communes mobilisées pour la campagne de vaccination.

Depuis le 18 janvier 2021, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a ouvert un centre de vaccination intercommunal pouvant accueillir notamment les habitants des 19 communes de l'agglomération. Le dispositif prévoit le versement d'une subvention forfaitaire de 10 000 € par commune.

Afin de permettre à la Ville de saisir toutes les opportunités des dispositifs « COVID » de la Région Île-de-France, dont les délais de dépôt de candidature sont parfois très contraints, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides exceptionnelles « COVID » de la Région Île-de-France en cours et à venir.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides exceptionnelles « COVID » de la Région Île-de-France en cours et à venir et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides exceptionnelles « COVID » de la Région Île-de-France en cours et à venir et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye